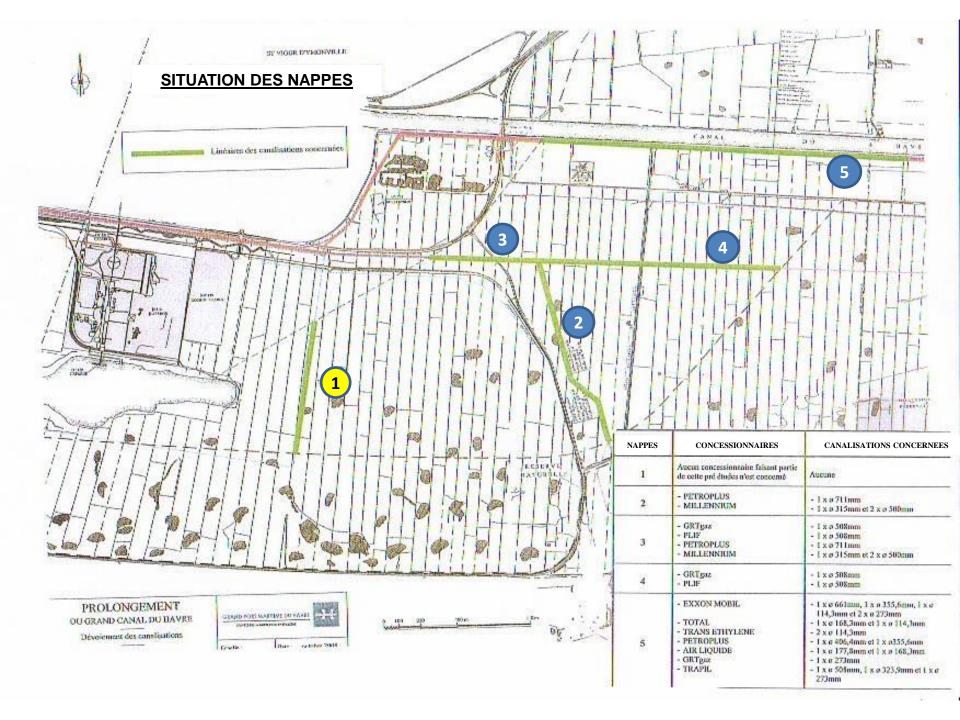
### Audition publique Prolongement du Grand Canal du Havre

Pré-étude technique de dévoiement de canalisations de transport

Le 28 janvier 2010 Gonfreville l'Orcher M. Vandelanote, TRAPIL

#### Introduction

- Le GPMH a demandé aux Concessionnaires d'effectuer une pré étude de faisabilité concernant le dévoiement de leurs ouvrages suivant les divers tracés proposés par le GPMH.
- Cette pré étude ne prend en compte que les canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures liquides et de produits chimiques. Seules les nappes 2, 3, 4 et 5 sont concernées par cette pré étude.
- Tous les Concessionnaires concernés ont mandaté la société TRAPIL pour la réalisation de cette pré étude.
- Cette pré étude ne répond pas à un cahier des charges précis et porte exclusivement, de manière préliminaire, sur la faisabilité des travaux liés à chacune des nappes.



### ETAPES SUCCESSIVES

### D'UNE DEVIATION DE

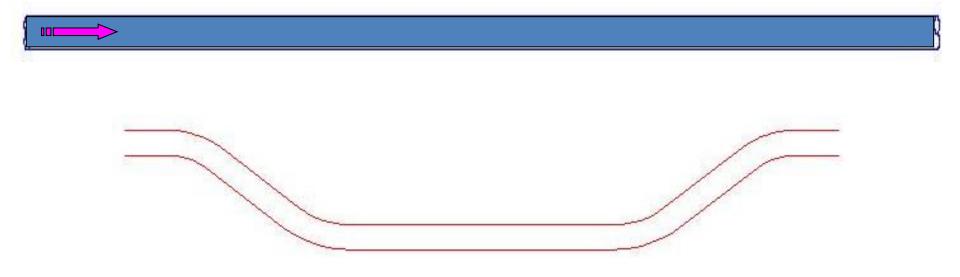
## **CANALISATION**

#### Pipeline existant en fonctionnement

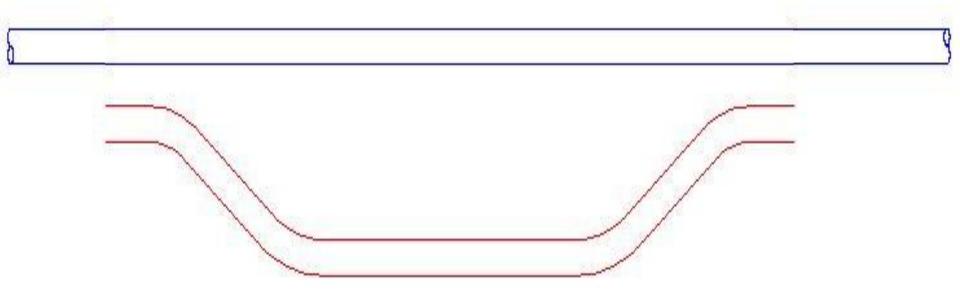


Construction du nouveau tronçon

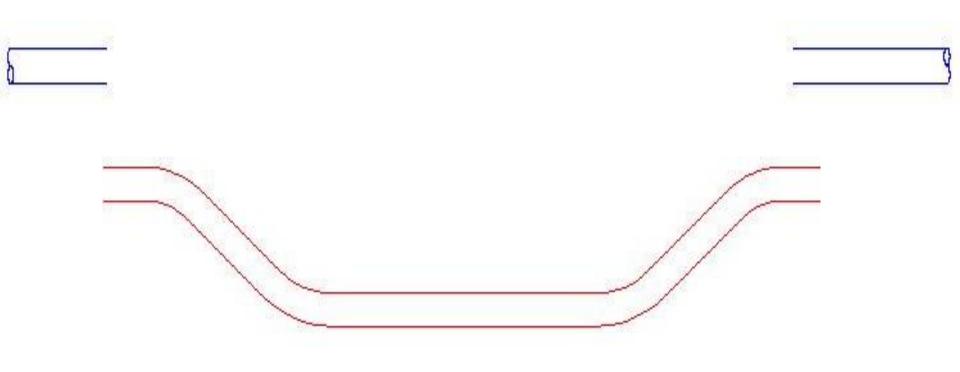
#### Inertage du pipeline



#### Dépose du tronçon



#### Raccordement de la déviation au pipeline existant



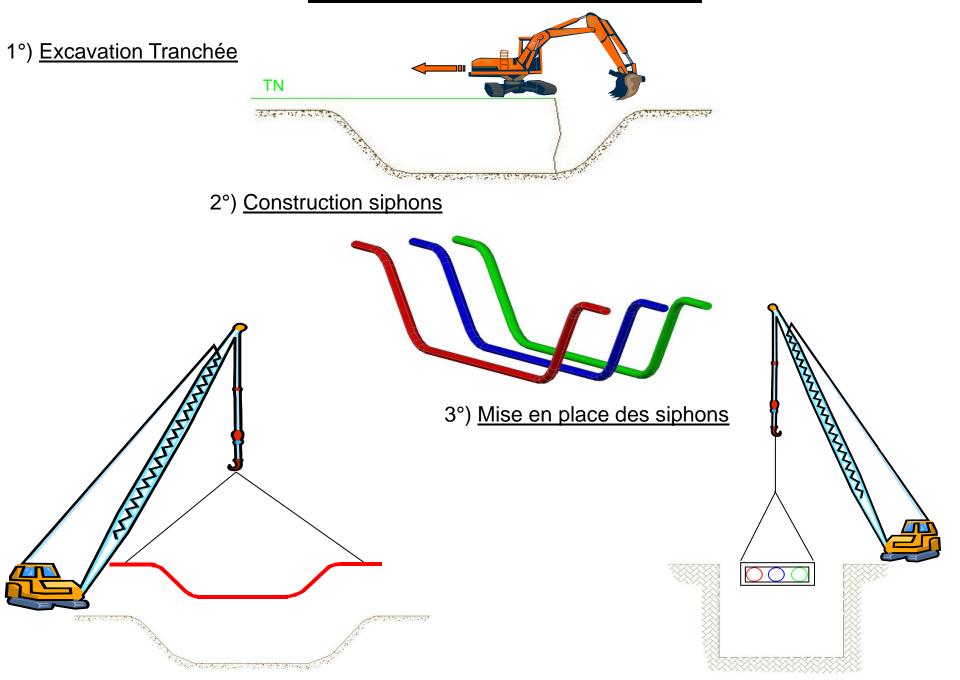
#### Remise en service du Pipeline



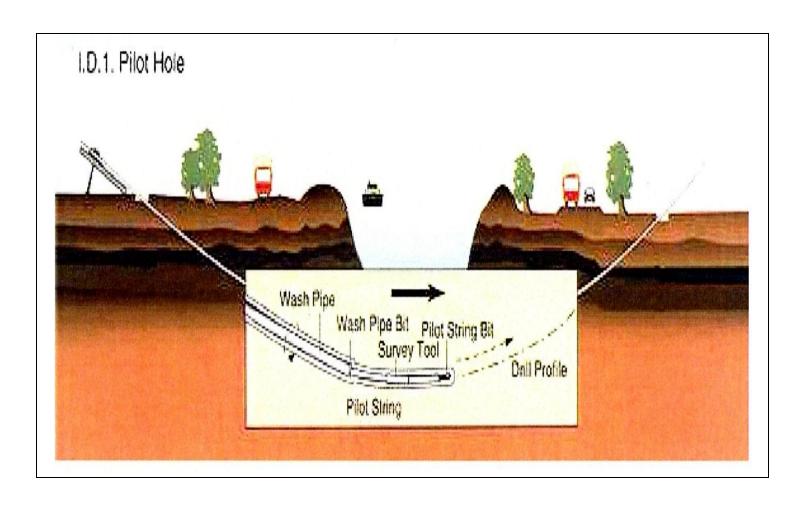
#### Faisabilité des travaux

- Trois options de traversée du Grand canal ont été étudiées :
  - Traversée en souille
  - Traversée par forage horizontal dirigé (FHD)
  - Traversée par galerie technique (micro-tunnelier)
- Ces options constituent des méthodologies maitrisées et déjà appliquées.
- Le temps de réalisation est estimé entre 500 et 800 jours sans tenir compte des contraintes d'exploitation des Concessionnaires.
- La nappe 5 qui impose une intervention simultanée sur 17 canalisations de transport n'a pas de précédent connu.

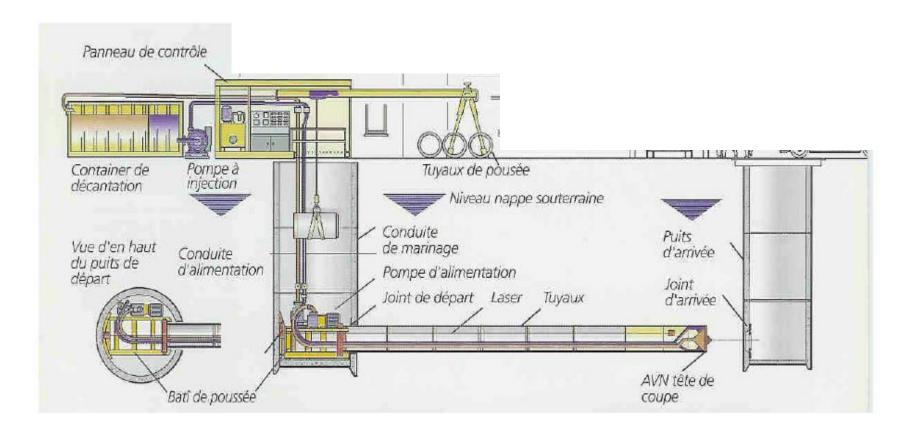
#### **TRAVERSEE EN SOUILLE**



# Traversée par forage horizontal dirigé (FHD)



# Traversée par galerie technique (microtunnelier)



#### Conclusions

- Les techniques existent pour gérer le dévoiement.
- L'intervention sur la nappe 5 n'a pas de précédent connu.
- Dans tous les cas, la nature des travaux impactera le tissu industriel et la communauté sur une longue durée.
- La coordination des travaux sera très complexe et nécessitera la mise en place d'une structure adéquate.